

Sans feuilles de route nationales ambitieuses, l'Accord de Paris menacé

Mémo sur les CDN, juin 2025

Sommaire

1. Pourquoi les CDN sont si importantes en 2025	1
2. Les CDN 3.0 doivent mettre en oeuvre le Bilan Mondial et aller au-delà	2
A) Refléter le programme d'accélération du Secrétaire général de l'ONU :	2
Comblar le fossé de 2030 en renforçant les options d'atténuation existantes, rentables, efficaces et sûres sur le plan social et environnemental :	3
Objectifs sectoriels : l'abandon juste et équitable des énergies fossiles au profit de systèmes d'énergie 100% renouvelable et équitable :	4
La recherche de synergie : des actions en faveur du climat et de la biodiversité et protéger l'intégrité des écosystèmes	5
3. On en est où avant Bonn : quoi retenir des 1ères contributions ?	7
L'Union européenne n'a toujours pas publié sa contribution, un rôle à jouer pour la France	7
Le Brésil, le pays-hôte de la COP30 : des avancées pour la justice climatique mais un plan climat incomplet sur la sortie des énergies fossiles	9
CDN du Canada : les énergies fossiles restent la clé de voûte de l'économie	12
CDN Japon : le pays du soleil levant ne fait pas face à ses responsabilités historiques	14
Conclusion	15

Au niveau onusien, les feuilles de routes climat sont appelées les Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Plus concrètement, ce sont des plans définis par chaque Gouvernement au niveau national, qui décrivent les efforts que chaque pays s'engage à entreprendre pour atteindre les objectifs collectifs de l'Accord de Paris. À l'occasion du 10e anniversaire de son adoption, il est important de rappeler que l'Accord de Paris a déjà eu un impact réel mais qu'il est nécessaire d'en faire plus.

Dix ans après, l'écart entre les engagements climatiques et leur mise en œuvre demeure. Alors que l'action climatique est confrontée à des défis politiques tant au niveau national qu'international, les CDN sont des outils essentiels pour permettre aux pays de planifier des actions ambitieuses, adaptées à leurs contextes nationaux, tout en respectant les engagements à l'échelle internationale pour atteindre les objectifs collectifs.

1. Pourquoi les CDN sont si importantes en 2025

Les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) constituent le cœur du cycle d'ambition de l'[Accord de Paris](#) : elles doivent être actualisées tous les cinq ans et refléter le plus haut niveau d'ambition possible, en tenant compte des responsabilités et capacités respectives de chaque pays, et en ne revenant pas en arrière par rapport aux versions précédentes. Ces contributions ne se limitent pas à la réduction des émissions : elles doivent également couvrir l'ensemble des objectifs de l'article 2 de l'Accord, à savoir la stabilisation de la température mondiale, le renforcement de la résilience face aux impacts climatiques, ainsi que la mobilisation des moyens de mise en œuvre nécessaires (financement, technologies, renforcement des capacités).

En articulant ces différents volets, les CDN doivent constituer des feuilles de route cohérentes, intégrées et ambitieuses pour guider l'action climatique vers la neutralité carbone et la justice climatique à long terme. Les CDN doivent être les éléments constitutifs de cette vision stratégique du développement social, environnemental et économique d'un pays à l'horizon 2050. De plus, les CDN peuvent constituer une opportunité pour renforcer la planification de la résilience, en créant des liens plus solides entre l'adaptation, les pertes et dommages, ainsi que la conservation et la protection de la nature. Cela peut se faire en faisant référence ou en établissant des liens explicites avec, par exemple, les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA-NAPs), les Stratégies à Long Terme (SLT-LTS) ou les Stratégies et Plans d'Action pour la Biodiversité (SPANB-NBSAPs).

Selon le rapport 2023 du **Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP)**¹ concernant l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction d'émissions, nous nous dirigeons vers un réchauffement moyen de **3°C** si les politiques actuelles se poursuivent. Si tous les engagements, conditionnels et inconditionnels, sont respectés d'ici 2030, cette estimation

¹ [Emissions Gap Report 2023: Broken Record | UNEP - UN Environment Programme](#)

pourrait être ramenée à **2,5°C** (ou **2,9°C** si seuls les engagements conditionnels sont respectés)². L'ensemble des engagements de neutralité carbone réduirait encore ce chiffre à **2°C**. Le premier facteur qui explique cet écart est celui du manque de financement notamment celui nécessaire aux pays en développement pour mettre en œuvre leur CDN. Les besoins dans ces pays sont estimés entre 5 000 et 7 000 milliards de dollars d'ici à 2030³.

La **préparation des nouvelle CDN pour 2025 aussi connu sous le nom de CDN 3.0⁴ pour 2035 est une opportunité clé. Si elles s'appuient sur des politiques concrètes, elles peuvent structurer l'action nationale et démontrer que la limite de 1,5 °C est encore à notre portée. Elles permettent aussi d'identifier les besoins d'investissement et d'inspirer des plans de transition juste, adaptés aux réalités de chaque pays**. Les CDN deviennent ainsi un outil stratégique pour atteindre les objectifs mondiaux.

2. Les CDN 3.0 doivent mettre en oeuvre le Bilan Mondial et aller au-delà

En 2023, le premier **Bilan mondial** réalisé dans le cadre de l'Accord de Paris et adopté lors de la COP28, a confirmé l'urgence : les CDN actuellement en vigueur sont collectivement **insuffisantes pour atteindre l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C**. Face à ce constat, tous les pays sont appelés à soumettre de nouvelles contributions plus ambitieuses dans le cadre du **troisième cycle de révision en 2025**, la date limite de dépôt initiale était le 10 février 2025, 90% des pays l'ont manqué dont des puissances comme l'Union Européenne, la Chine ou encore l'Inde. Tous les acteurs impliqués dans ce processus devraient prendre en compte les éléments présentés dans les [Lignes directrices pour les CDN 3.0](#) (disponible en français) développé par le Climate Action Network International.

Pour le Climate Action Network International, les CDN doivent :

A) **Refléter le programme d'accélération du Secrétaire général de l'ONU⁵ :**

- Toutes les nouvelles CDN des pays les moins développés et des pays du G20 doivent inclure **des objectifs absolus pour l'ensemble de leur économie**, en indiquant clairement les hypothèses et l'approche méthodologique.

² Les objectifs qui dépendent d'un soutien financier extérieur sont qualifiés d'objectifs « conditionnels », par opposition aux objectifs qu'un pays peut atteindre sans aide financière extérieure, qui sont dits « inconditionnels ». [Les CDN, qu'est-ce que c'est, et comment suscitent-elles l'action climatique](#)

³ UNFCCC, Standing Committee on Finance, [Second report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement](#)

⁴ Première CDN suite à l'Accord de Paris, deuxième CDN en 2021 et troisième attendue en 2025.

⁵ Retrouvez ici le programme d'accélération de l'UNSG : [Climate Action Acceleration Agenda - ROADMAP FOR A LIVABLE PLANET](#)

- Le Réseau Action Climat recommande que les CDN indiquent également dans quelle mesure cet objectif est atteint par des réductions d'émissions, d'élimination de carbone ou de compensations carbone (achat de crédits externes).
- Toutes les nouvelles CDN doivent inclure des objectifs 2030 renforcés, ainsi que des objectifs 2035 alignés sur les trajectoires de 1,5°C suggérées par le GIEC pour 2035, afin de garantir que les réductions d'émissions s'élèvent collectivement à -43% d'ici 2030 et -60% d'ici 2035, par rapport aux niveaux de 2019, et avec les pays développés prenant l'initiative via des objectifs plus ambitieux⁶. Les stratégies à long terme doivent alors être alignées.
- Accélérer la décarbonation des secteurs à fortes émissions comme le transport maritime, l'aviation, l'acier, l'aluminium, le ciment, l'agriculture et les systèmes alimentaires, et la défense.

Comblar le fossé de 2030 en renforçant les options d'atténuation existantes, rentables, efficaces et sûres sur le plan social et environnemental⁷ :

Même si les efforts d'atténuation doivent être renforcés dans toutes les CDN une attention particulière est portée aux **pays du G20**. Ces derniers représentent 80% de la consommation d'énergie mondiale et sont à l'origine de plus de 80% des émissions mondiales de CO₂ liées à l'énergie⁸.

- Tous les pays doivent expliciter la manière dont les technologies avec les meilleurs rapports coût-efficacité présentées dans le AR6⁹ seront déployées, et renforcer leur ambition pour 2030 en ce sens ;
- Les pays développés devraient aller bien au-delà de la mise en œuvre nationale des CDN en s'engageant à augmenter de manière significative le financement public de la lutte contre le changement climatique afin de soutenir les pays les plus pauvres dans leur transition juste et équitable.
- Tous les pays doivent être en mesure de justifier leurs déclarations s'ils revendiquent avoir soumis des CDN plus équitables et plus ambitieuses, par exemple en fournissant une évaluation de leur progression par rapport à leur CDN précédente.

⁶ À titre d'exemple, CAN Europe recommande une réduction d'au moins 65 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne d'ici à 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité climatique d'ici à 2040 : [can europe's position - on eu climate targets and an equitable greenhouse gas emission budget for the eu](#)

⁷ En excluant les bioénergies avec piégeage et stockage du carbone (BECCS), le nucléaire et la géoingénierie

⁸ IRENA, New data set and policy recommendations by IRENA outline 2025 priorities to keep 1.5°C within reach, mars 2025, <https://www.irena.org/News/pressreleases/2025/Mar/G20-plus-Countries-Hold-the-Key-to-the-Global-Renewable-Target-by-2030>

⁹ Inscrit dans le rapport de synthèse AR6 du GIEC [Figure SPM.7](#)

Objectifs sectoriels : l'abandon juste et équitable des énergies fossiles au profit de systèmes d'énergie 100% renouvelable et équitable :

- **Des dates de sortie de l'utilisation du charbon, du pétrole et du gaz à l'échelle de l'économie** qui soient alignés sur l'objectif de zéro émission nette d'ici 2040 au plus tard pour les pays développés, et d'ici 2050 au plus tard pour les pays en voie de développement ;
- **Une élimination progressive des énergies fossiles dans le secteur de l'électricité**, avec une diminution considérable au cours de cette décennie cruciale, afin de ne pas dépasser les 1,5°C. Ce qui signifie un arrêt immédiat de la construction de nouvelles centrales électriques à énergies fossiles dans tous les pays ;
 - **Pour les pays développés** : des plans, des mesures et des trajectoires pour éliminer progressivement l'électricité produite à partir de charbon d'ici 2030 au plus tard, et l'électricité produite à partir de gaz d'ici 2035 au plus tard ;
 - **Pour les pays en développement** : des plans, mesures, trajectoires et besoins en soutien financier/technologique pour éliminer progressivement l'électricité produite à partir du charbon et de gaz d'ici 2040 au plus tard ;
- **Tous les pays devraient inclure des trajectoires équitables d'arrêt progressif de la production d'énergies fossiles, alignées sur les scénarios de 1,5 °C** avec un dépassement nul ou faible (limité), avec un arrêt de la production au début des années 2030 pour les pays producteurs du Nord, et au plus tard en 2050 pour les pays les plus dépendants des combustibles fossiles et dont la capacité financière est la plus faible. ;
- **Les pays producteurs du Sud** devraient explorer des stratégies de diversification économique afin de s'affranchir de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles tout en améliorant l'accès à l'énergie et en assurant le développement industriel ;
- **Les pays du Nord devraient accroître leur soutien financier** aux pays à faible revenu et dépendants des combustibles fossiles, conformément au principe des parts équitables ;
- **Des politiques et des mesures** visant à atteindre l'objectif mondial de doubler les améliorations annuelles de l'efficacité énergétique d'ici à 2030 ;
- **Des politiques et des mesures visant à atteindre l'objectif mondial de tripler la capacité des énergies renouvelables d'ici 2030**, en vue de passer à des systèmes d'énergies renouvelables et conformes aux droits humains d'ici 2050 au plus tard, les développés atteignant cet objectif plus tôt^{10 11} ;
- **Des mesures de sobriété dans les pays à forte consommation d'énergie.**

¹⁰ Conformément au document de politique annuel du CAN pour la COP28

¹¹ Les données montrent que, selon le scénario à 1,5 °C de l'IRENA, la capacité installée d'énergies renouvelables devra passer de 3,4 TW à 9,4 TW dans les pays du G20, et de 3,5 TW à 9,7 TW dans les pays du G20+¹ d'ici 2030, représentant ainsi la majeure partie des 11,2 TW nécessaires au niveau mondial pour atteindre l'objectif fixé pour 2030, <https://www.irena.org/News/pressreleases/2025/Mar/G20-plus-Countries-Hold-the-Key-to-the-Global-Renewable-Target-by-2030>

Élimination progressive des combustibles fossiles dans le secteur de l'électricité, avec une diminution considérable au cours de cette décennie cruciale, afin de ne pas dépasser les 1,5°C

- Arrêt immédiat de la construction de nouvelles centrales électriques à combustibles fossiles dans tous les pays.
- Pour les pays développés : des plans, des mesures et des trajectoires pour éliminer progressivement l'électricité produite à partir de charbon d'ici 2030 au plus tard, et l'électricité produite à partir de gaz d'ici 2035 au plus tard.
- Pour les pays en développement : des plans, mesures, trajectoires et besoins en soutien financier/technologique pour éliminer progressivement l'électricité produite à partir du charbon et de gaz d'ici 2040 au plus tard.

Plans pour stopper la production de combustibles fossiles :

- Tous les pays devraient s'engager à cesser immédiatement d'approuver de nouveaux projets d'exploration et de production de combustibles fossiles et d'infrastructures de transport de combustibles fossiles.
- Tous les pays devraient inclure des trajectoires équitables d'arrêt progressif de la production de combustibles fossiles, alignées sur les scénarios de 1,5 °C avec un dépassement nul ou faible (limité), avec un arrêt de la production au début des années 2030 pour les pays producteurs du Nord, et au plus tard en 2050 pour les pays les plus dépendants des combustibles fossiles et dont la capacité financière est la plus faible.
- Les pays producteurs du Sud devraient explorer des stratégies de diversification économique afin de s'affranchir de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles tout en améliorant l'accès à l'énergie et en assurant le développement industriel.
- Les pays du Nord devraient accroître leur soutien financier aux pays à faible revenu et dépendants des combustibles fossiles, conformément au principe des parts équitables.

Politiques et mesures visant à atteindre l'objectif mondial de réduction des émissions de méthane liées aux combustibles fossiles de 75 % d'ici 2030 (selon l'AIE)

Des efforts quantifiés de réduction des émissions dans le secteur de la défense, facilités par les stratégies d'atténuation du gouvernement, qui sont cohérents avec les scénarios de 1,5°C, rapportés sur la base de protocoles de GES et vérifiés de manière indépendante au fil du temps.

La recherche de synergie : des actions en faveur du climat et de la biodiversité et protéger l'intégrité des écosystèmes

Les pays devraient veiller à ce que les CDN :

- Élèvent l'ambition de protéger et de restaurer l'intégrité des écosystèmes terrestres, d'eau douce et océaniques

- Intègrent des actions en faveur du climat et de la biodiversité conformément aux objectifs du cadre mondial pour la biodiversité et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).
- Reflètent une hiérarchie claire en matière d'atténuation, qui donne la priorité à la protection des puits de carbone des écosystèmes existants afin d'éviter les émissions, y compris les écosystèmes primaires. Il convient ensuite de réduire les émissions et de renforcer les puits en restaurant les écosystèmes.
- Adopter une approche fondée sur les droits pour les engagements liés aux écosystèmes et à la biodiversité, et sur le respect des droits et des savoirs des Peuples Autochtones
- Réduire au minimum la dépendance à l'égard de la séquestration du CO₂ dans les terres, comme la reforestation en monoculture à grande échelle.
- Exclure la bioénergie, la capture et le stockage du carbone (BECCS), qui peut être contre-productifs, notamment en raison de ses effets négatifs sur la nature.

Enfin, une [nouvelle analyse de l'OCDE et du PNUD](#) apporte la preuve que des ambitions climatiques plus élevées ne sont pas seulement réalisables, mais qu'elles ont également un sens économique, même à court terme : selon l'étude, renforcer les CDN aura un impact positif sur le PIB mondial (+0,2% du PIB en 2040, +3% du PIB en 2050 et +13% en 2100). D'ici 2050, 175 millions de personnes pourraient sortir de la pauvreté grâce au développement économique et social permis par des politiques climatiques plus ambitieuses. Des millions de décès prématurés liés à la pollution d'air pourraient également être évités (4,2 millions en 2019 liés à la combustion d'énergies fossiles).

Le cycle des CDN de 2025 représente une opportunité pour construire des approches collaboratives autour des priorités liées au climat, au développement pour élargir et renforcer l'appropriation des stratégies d'atténuation favorisant le développement, ainsi que pour éclairer des plans et stratégies d'investissement efficaces visant à mobiliser des financements publics et privés afin de mettre en œuvre ces actions¹².

3. On en est où avant Bonn : quoi retenir des 1ères contributions ?

À ce jour, seules 22 CDN ont été soumises et 90 % des pays n'ont pas respecté la date limite de dépôt du 10 février 2025. Une avalanche de soumissions est attendue d'ici septembre, ce qui permettrait qu'elles soient incluses dans le rapport de synthèse de la CCNUCC qui guidera les discussions à Belém lors de la COP30.

¹² Key Messages - Investing in Climate for Growth and Development: The case for enhanced NDCs, OECD-UNDP, March 2025.

Plus préoccupant encore, de nombreux pays fortement émetteurs, pourtant dotés de capacités suffisantes pour élaborer des CDN solides, ne les ont pas soumises à temps. Ainsi les mois qui nous séparent de septembre 2025 doivent permettre aux gouvernements n'ayant pas encore soumis leur CDN de développer des propositions ambitieuses, appuyées par des politiques concrètes, tenant compte des dernières données scientifiques et des conclusions du premier Bilan mondial. Ces plans climat nationaux offrent aux pays une opportunité de renforcer leur sécurité et indépendance énergétique et alimentaire, leur résilience économique et leur compétitivité dans un contexte mondial instable. Des plans robustes peuvent aussi accélérer le développement, protéger les populations face aux impacts climatiques croissants, mobiliser des financements, ou encore anticiper d'éventuelles barrières commerciales futures.

L'Union européenne n'a toujours pas publié sa contribution, un rôle à jouer pour la France

En 2019 avec le "Green Deal" (le Pacte vert européen), l'Union européenne avait pris un virage sans précédent dans la lutte contre le dérèglement climatique et avait fait du climat [une priorité de son mandat](#). Afin de pleinement respecter l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique global à +1,5°C, l'Union Européenne (UE) doit désormais préparer le futur de ses politiques climatiques, pourtant elle n'a pas encore soumis sa CDN. En effet, les chiffres pour 2035 devront être « *influencés* » par l'objectif climatique pour 2040 de l'Union, à ce stade, la Commission recommande une baisse de 90% des émissions de CO₂ par rapport à 1990.

Le Conseil scientifique climatique européen (ESABCC) considère qu'une trajectoire de baisse des émissions de GES en Europe comprise en -90 et -95% nous donne 50% de chance de rester sur une trajectoire de réchauffement à +1,5°C. Toutefois, cette recommandation formulée par la Commission, il y a déjà plus d'un an, est sans valeur juridique. En effet, depuis janvier, le processus législatif de la Commission européenne n'a pas été lancé, afin que le Conseil et le Parlement puissent se prononcer. Dans les faits, la Commission européenne attend le soutien explicite des États membres, dont celui de la France qui se fait attendre.

Il est indispensable que l'UE :

- Adopte un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2040 comme elle est tenue juridiquement de le faire en 2025 par la loi Climat européenne, en suivant l'avis de la science. Le Conseil scientifique consultatif européen sur le climat (ESABCC) recommande d'adopter une réduction nette d'au moins -90 à -95 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2040 sans faire recours à des crédits internationaux (compensation carbone).
 - Il confirme qu'un tel objectif est atteignable et doit être mis en œuvre au plus vite et sur le territoire européen, c'est-à-dire sans avoir recours à la compensation carbone internationale ([note du 2 juin](#)).
 - Il rappelle que cet objectif renforcera la résilience de l'UE et la sécurité énergétique.

- Utiliser ces crédits carbone internationaux pour ralentir notre trajectoire climatique conduirait l'UE à rater l'opportunité de créer des emplois de qualité, moderniser l'économie, renforcer la position de leadership de l'UE dans les technologies propres.
- **Adopte des objectifs climatiques tous les 5 ans, y compris pour 2035**, afin d'aligner les cycles de politiques climatiques de l'UE sur les calendriers communs convenus au niveau de la CCNUCC.
- Adopte **des objectifs distincts d'absorption et d'atténuation et priorise l'atténuation, et limite au maximum le recours aux éliminations technologiques comme le CCUS.**
- **Fasse pleinement jouer son rôle à la sobriété au niveau européen** en incluant dans le cadre de gouvernance climatique et énergétique européen des objectifs contraignants en matière d'économies d'énergie et de réduction de la consommation de matériaux.
- Mette en place un **financement pluriannuel d'ampleur au niveau européen** pour planifier le financement des transformations qu'impliquent ces objectifs par exemple en débloquent de nouvelles [ressources propres](#).
- **S'assure que l'UE fasse sa "juste part" en :**
 - Définissant son budget carbone en tenant compte de la part équitable de l'UE en fournissant un soutien supplémentaire pour l'atténuation dans les pays du Sud.
 - Adoptant un objectif de réduction des émissions importées liées à la consommation ainsi que pour les émissions liées au transport international.

Il est indispensable que la France

- Se positionne rapidement en faveur de l'objectif de réduction de -90%
- N'intègre pas de flexibilité, telle que l'utilisation de crédits carbone internationaux **pour atteindre l'objectif net de -90%, car cela constituerait un changement de cap majeur et risqué par rapport à la politique climatique européenne :**
 - Elle irait à l'encontre des [recommandations](#) de l'ESABCC ainsi que de l'étude d'impact de la Commission. L'ESABCC indique que les mesures d'atténuation hors UE doivent être additionnelles à l'objectif européen, afin de garantir une contribution juste de l'UE à la lutte contre le changement climatique global.
 - Elle introduirait une incertitude quant aux réductions effectives des émissions dans l'UE.
 - Elle ouvrirait la porte à l'utilisation de crédits de faible qualité et sans impact additionnel réel.
 - Elle viendrait diluer l'objectif climatique 2040 et donc le signal prix adressé aux entreprises et aux marchés financiers nécessaire à la mobilisation d'investissements pour transformer l'économie de l'UE.
 - Elle affaiblirait l'ambition climatique européenne, qui est déjà insuffisante au regard de la juste part de l'Europe au regard de son impact historique sur le réchauffement climatique.

Ce serait un comble que la France soit celle qui bloque l'ambition alors que c'est elle qui est gardienne de l'accord de Paris.

Le Brésil, le pays-hôte de la COP30 : des avancées pour la justice climatique mais un plan climat incomplet sur la sortie des énergies fossiles¹³

Le 13 novembre 2024, le Brésil est devenu le deuxième pays, et le premier du G20, à soumettre [sa CDN mise à jour](#). En tant qu'hôte de la prochaine COP30, il est attendu comme leader de l'alignement sur l'objectif de 1,5 °C. Pourtant, ses objectifs de réduction des émissions sont loin de répondre à cette ambition. En 2021, le Brésil était [le cinquième émetteur mondial](#), avec la [majorité de ses émissions nettes](#) provenant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (LULUCF). Le Brésil, qui abrite 60 % de l'Amazonie et 30 % des forêts tropicales mondiales, **porte une responsabilité majeure pour stopper et inverser le cours de la déforestation**. Bien que [l'Amazonie soit encore un puits de carbone net](#), elle approche d'un point de bascule où la déforestation et la dégradation pourraient en faire une source d'émissions. Les terres gérées par les Peuples Autochtones et d'autres zones protégées stockent des quantités importantes de carbone, tandis que certaines forêts situées en dehors de ces zones sont déjà devenues des sources nettes d'émissions. Malgré cela, la CDN du Brésil ne renforce pas la sécurisation des droits fonciers des Populations Autochtones.

Des objectifs équitables et absolus de réduction des émissions à l'échelle de l'économie :

le Brésil vise une réduction de 59 % à 67 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2035. En termes absolus (850–1 050 MtCO₂e en 2035), cela reste bien au-dessous du [niveau recommandé par l'Observatório do Clima](#), qui estime qu'une part équitable impliquerait de limiter les émissions nettes en 2035 à 375 MtCO₂e. Le fait que les objectifs soient formulés sous forme de fourchette est en soi préoccupant, car cela manque de clarté quant à l'incitation à réduire les émissions au-delà de la limite inférieure. Plus inquiétant encore, comme l'ont souligné plusieurs organisations environnementales, l'écart de la fourchette est bien trop large, représentant une différence ambiguë de 200 MtCO₂e. La CDN indique également que l'objectif minimal de réduction de 59 % constitue un engagement national financé par les ressources propres du pays, tandis que toute ambition au-delà (jusqu'à 67 %) dépendra des marchés carbone, en particulier de la génération de résultats d'atténuation transférés à l'international (ITMOs) dans le cadre de l'Article 6 de l'Accord de Paris¹⁴.

Objectifs sectoriels : bien que le Brésil prévoit de publier ces objectifs dans son Plan Climat actualisé, sa CDN ne contient à ce jour aucun objectif sectoriel. Elle mentionne que le pays « accueillerait favorablement » l'établissement d'un calendrier de sortie des énergies fossiles, sans toutefois s'engager à une telle sortie. **Son niveau d'ambition le plus bas est également incompatible avec l'objectif d'arrêt et d'inversion de la déforestation d'ici 2030.**

¹³ CAN-I, NDC Analysis Brief <https://climatenetwork.org/wp-content/uploads/2025/03/CAN-I-NDC-Brief-BRAZIL.pdf>

¹⁴ En décembre 2024, le Brésil a également [adopté](#) une loi visant à mettre en place un système national d'échange de crédits carbone. Cette loi instaure un plafond d'émissions pour les entreprises, mais le secteur de l'agrobusiness brésilien en est exclu. Des critiques ont [qualifié](#) cela de « faille majeure », l'agriculture étant pourtant un important facteur d'émissions au Brésil.

Son **plan contre la déforestation reste trop flou**. La majorité des émissions du Brésil proviennent de la déforestation et de l'utilisation des terres. Le Brésil a la lourde responsabilité de stopper et inverser le cours de la déforestation avant d'atteindre le point de bascule et que les forêts brésiliennes libèrent plus de carbone qu'elles n'en stockent. Si le président Lula s'est engagé sur un objectif zéro déforestation d'ici 2030, celui-ci n'apparaît pas dans la feuille de route qui prend surtout des mesures contre la déforestation illégale. Selon l'Observatorio do Clima, la déforestation pourrait donc rester élevée d'ici 2035. Alors que les terres gérées par les Peuples Autochtones et d'autres zones protégées stockent des quantités importantes de carbone, la contribution du Brésil ne renforce pas la sécurisation des droits fonciers des Populations Autochtones.

Détails sur la conditionnalité et les besoins : le Brésil souligne que toute ambition au-delà de la limite basse (59%) de son objectif d'atténuation dépendra des activités sur le marché du carbone dans le cadre de l'Article 6 de l'Accord de Paris.

Adaptation et pertes et préjudices : la CDN accorde une place importante à l'adaptation, avec des stratégies, objectifs et lignes directrices sectorielles fondées sur les principes de justice climatique, de transition juste et de respect des droits humains. Le Brésil fait référence à l'Objectif mondial en matière d'adaptation (GGA) visant à accroître la capacité d'adaptation, renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité face au changement climatique. Elle souligne également la nécessité de promouvoir les co-bénéfices soutenant le développement durable, la protection de la santé et du bien-être, la réduction des inégalités, le renforcement de la protection sociale et le respect des modes de vie traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales. En revanche, les références aux pertes et préjudices sont particulièrement limitées : le Brésil se contente d'indiquer qu'il « *se réjouit des avancées multilatérales et de la coopération internationale sur les questions de pertes et préjudices* » (p.35).

Financement : la NDC du Brésil mérite d'être saluée pour la clarté et l'exhaustivité avec lesquelles elle présente ses politiques, ses incitations financières et ses moyens de mise en œuvre. Comme [le souligne l'Observatório do Clima](#), le ministère brésilien des Finances semble avoir fait des progrès significatifs en collaborant avec le ministère de l'Environnement afin d'aligner les politiques publiques sur les efforts de décarbonation. Une section de la NDC met en avant son rôle en tant que plan d'investissement, en faisant référence à divers plans nationaux et instruments financiers pouvant contribuer à atteindre les objectifs fixés. Cela inclut notamment le Fonds Forêts Tropicales pour Toujours, la Taxonomie durable brésilienne, ainsi que les actions prévues par la Banque nationale de développement économique et social (BNDES), qui gère le Fonds Climat et le Fonds Amazonie.

Cependant, certaines préoccupations subsistent quant à la manière dont la NDC est présentée comme un plan d'investissement. Avant tout, les politiques et les incitations financières doivent être orientées vers des objectifs ambitieux de réduction des émissions et d'arrêt de la déforestation. En l'absence de tels objectifs, il est difficile de comprendre comment le Brésil pourra contribuer équitablement à l'alignement sur une trajectoire de 1,5 °C. Par ailleurs, la CDN aurait pu préciser davantage les besoins en financement selon leurs sources (publiques vs

privées, nationales vs internationales), ainsi que les évolutions politiques – tant nationales qu'internationales – nécessaires pour faciliter ces flux financiers.

CDN du Canada : les énergies fossiles restent la clé de voûte de l'économie¹⁵

Le 12 février 2025, le Canada a publié sa CDN, mettant à jour ses objectifs d'action climatique à l'horizon 2035. Figurant parmi les plus grandes économies mondiales et les 15 plus gros émetteurs de gaz à effet de serre, le Canada a à la fois la responsabilité et les moyens d'assumer un rôle de leader climatique ambitieux. L'économie canadienne [repose fortement sur les ressources naturelles](#), notamment les combustibles fossiles, les minéraux critiques et les forêts, ses revenus issus de l'extraction de ressources naturelles sont plus de 20 fois supérieurs à la moyenne du G7, et quatre fois plus élevés que ceux des États-Unis, ce qui rend essentielle l'avancée d'une transition juste, tant sur le plan national que mondial. Il est particulièrement préoccupant de constater que, bien qu'étant le [seul pays du G7 à ne pas avoir réduit ses émissions en dessous de ses niveaux de 1990](#), le Canada prévoit d'[augmenter sa production de pétrole et de gaz](#).

Objectifs équitables de réduction des émissions: le Canada vise une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de **45 à 50% en dessous des niveaux de 2005 d'ici 2035**, bien en deçà de [sa part juste est estimée à 160% de réduction](#), ce qui impliquerait **au moins 80 % de réduction au niveau national**. L'absence de ventilation sectorielle spécifique est inquiétante, surtout que le Canada est **hors trajectoire pour atteindre son objectif 2030¹⁶**. Pour atteindre son objectif de neutralité carbone d'ici 2050 (inscrit dans la loi grâce à la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* adoptée en 2021), l'*organisme consultatif pour la carboneutralité* du gouvernement recommande une réduction d'au moins 50 % des émissions d'ici 2035. Non seulement l'objectif de la NDC pour 2035 ne répond pas à ce seuil, mais il n'est également pas aligné avec [le programme d'accélération de l'action climatique du Secrétaire général des Nations Unies](#), qui appelle les pays développés à atteindre la neutralité carbone d'ici 2040, et non 2050.

Objectifs sectoriels : le secteur du **pétrole et du gaz** est le plus polluant au Canada (31 % des émissions en 2022). Pourtant, la CDN ne prévoit pas l'arrêt des nouvelles explorations pétrolières et gazières, ne contient aucun engagement assorti d'échéances précises, et se limite à promettre la suppression progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles (c'est-à-dire pas de l'ensemble des subventions).

¹⁵ CAN-I, NDC Analysis Brief, <https://climatenetwork.org/wp-content/uploads/2025/03/CAN-I-NDC-Brief-CANADA.pdf>

¹⁶ <https://climateactionnetwork.ca/canada-honours-its-international-commitments-by-submitting-2035-ndc-but-fails-to-chart-an-ambitious-path-for-the-transformation-to-a-green-economy/>

Soutien financier équitable : La NDC fait référence à des mesures budgétaires antérieures et en cours visant à financer l'action climatique, notamment des instruments fondés sur le marché, des réglementations, des crédits d'impôt à l'investissement et des programmes de financement. Elle mentionne par exemple un ensemble de programmes et services fédéraux destinés à soutenir la recherche en technologies propres et à développer un écosystème de finance durable. Une approche plus globale aurait consisté à présenter l'ensemble des coûts et bénéfices économiques et financiers liés à l'atteinte des objectifs en matière de GES et d'autres cibles non liées aux GES.

En ce qui concerne l'alignement des flux financiers avec une trajectoire compatible avec 1,5 °C, la NDC n'offre qu'un engagement limité à réduire progressivement les subventions inefficaces (c'est-à-dire pas toutes) aux combustibles fossiles, conformément à l'engagement pris par le G20 en 2009. Elle n'inclut pas non plus de mesures essentielles telles que la régulation du secteur financier pour empêcher les investissements dans l'expansion des énergies fossiles. Bien qu'elle précise que le gouvernement exigera des grandes entreprises privées constituées au niveau fédéral qu'elles divulguent les risques financiers liés au climat à l'avenir, elle ne va pas plus loin pour garantir que les institutions financières soutiennent activement la transition hors des énergies fossiles.

Au-delà du fait qu'elle ne respecte pas la part équitable du Canada, la qualité de ses engagements en matière de financement climatique ne répond pas non plus de manière adéquate aux besoins de l'action climatique mondiale. La CDN ne s'engage pas explicitement à accroître le soutien à l'adaptation ou aux pertes et préjudices, donnant plutôt la priorité à l'atténuation. Elle ne propose pas de plan clair pour appuyer les pays les plus vulnérables face au climat et les moins avancés, semblant au contraire privilégier les pays les plus émetteurs. Enfin, la CDN ne reconnaît pas la nécessité d'un financement climatique public et sous forme de dons, pourtant essentiel pour éviter une aggravation du surendettement dans de nombreux pays en développement.

En ce qui concerne les efforts internationaux d'atténuation, [CAN-Rac suggère](#) que le Canada alloue 25 milliards de dollars canadiens au financement climatique pour l'atténuation en 2025, pour atteindre 86 milliards de dollars par an d'ici 2035. La CDN fournit peu de détails sur la manière dont le Canada compte respecter cette part équitable. Bien qu'elle mentionne que jusqu'à 60 % de son enveloppe de 5,3 milliards CAD dédiée au financement climatique international (2021–2026) sera consacrée à des actions d'atténuation dans les pays en développement les plus émetteurs (p.11), elle ne précise pas l'ensemble de son engagement financier en matière d'atténuation, conforme à sa contribution équitable.

Inclusivité et participation : l'objectif 2035 a été élaboré avec la participation des provinces, territoires, Peuples Autochtones et citoyens. Toutefois, **plusieurs recommandations clés issues de ces consultations ne semblent pas avoir été prises en compte** dans la CDN.

Approches fondées sur les droits : la CDN fait le lien entre action climatique et **Charte canadienne des droits et libertés**, mais **n'aborde pas suffisamment** les droits fonciers, la

diligence raisonnable des entreprises, les approches basées sur la santé ou la nécessité d'un **consentement libre, préalable et éclairé (FPIC)**.

CDN Japon : le pays du soleil levant ne fait pas face à ses responsabilités historiques¹⁷

Le 18 février 2025, le Japon a publié [sa CDN](#), accompagnée de son [Plan de Lutte contre le Réchauffement Climatique](#) (désigné ci-après comme « le Plan »)¹⁸. En tant que puissance industrielle historique, aujourd'hui [quatrième économie mondiale](#), et [septième plus grand émetteur au monde](#) (en 2021), le Japon a la responsabilité de mener des actions climatiques ambitieuses tant sur le plan national qu'international.

Objectifs équitables de réduction absolue des émissions à l'échelle de l'économie : le Japon vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 60 % d'ici 2035 (par rapport aux niveaux de 2013) avec pour but d'atteindre la neutralité carbone en 2050. De plus, la CDN du Japon et le Plan qui l'accompagne ne répondent pas à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies en faveur d'une neutralité carbone des pays développés d'ici 2040. Et, cet objectif est bien en deçà de la réduction de 178 à 220 % en dessous des niveaux de 2013 d'ici 2035 pour s'aligner sur une contribution équitable visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, bien que ce chiffre inclue le financement climatique international, [selon le Civil Society Equity Review](#). Pour réellement respecter sa part équitable, le Japon devrait donc s'engager à fournir un soutien financier équitable pour les réductions d'émissions dans les pays en développement. Ni la NDC ni le Plan ne fournissent d'engagement clair en matière de financement climatique international correspondant à la part équitable du Japon (pour plus de détails sur les aspects qualitatifs du soutien financier proposé par le Japon).

Objectifs sectoriels : le Japon ne fixe pas d'objectifs sectoriels spécifiques, bien qu'il énumère des actions clés pour décarboner divers secteurs. De manière préoccupante, dans le secteur de l'énergie, le Japon revient sur ses efforts précédents de réduction du nucléaire et vise désormais à augmenter la part de l'énergie nucléaire dans le mix électrique, passant de 8,5 % en 2023 à 20 % d'ici 2040.

Soutien financier équitable : le Plan décrit plusieurs mécanismes de financement pour soutenir l'action climatique, notamment des taxes sur le pétrole et le charbon. Cependant, il ne traite pas des impacts distributifs de ces taxes, de la manière dont les recettes seront réparties équitablement, ni de la possibilité d'instaurer une fiscalité progressive sur les entreprises à fortes émissions et les personnes fortunées. Le Plan souligne également le rôle de la finance durable, en insistant sur la nécessité d'améliorer les informations financières liées au climat, d'attirer

¹⁷ CAN-I, NDC analysis Brief, Japan, <https://climatenetwork.org/wp-content/uploads/2025/06/CAN-I-NDC-Brief-JAPAN.pdf>

¹⁸ AU moment de la rédaction de cette analyse, le texte était disponible seulement en japonais et a été traduit avec DeepL Translator

davantage d'investissements privés et d'encourager les achats durables via la [Loi sur la promotion des achats verts](#). Une approche plus axée sur la justice mettrait l'accent sur la nécessité d'un financement public, plutôt que sur des investissements privés orientés vers le rendement.

Historiquement, la majorité du financement climatique du Japon a été [dédiée à l'atténuation](#), manquant d'un équilibre adéquat pour soutenir l'adaptation. Ce financement a principalement pris la forme de prêts plutôt que de subventions, ce qui réduit l'engagement fiscal réel du Japon et augmente la charge de la dette des pays bénéficiaires. Ni la NDC ni le Plan n'indiquent si le Japon augmentera ses engagements financiers pour l'adaptation ou fournira des ressources supplémentaires et adéquates sous forme de subventions aux pays en développement. À la place, le Plan met fortement l'accent sur les marchés du carbone, notamment le Mécanisme de crédit conjoint et l'Article 6 de l'Accord de Paris — dans le cadre duquel le Japon a déjà [signé](#) 29 accords bilatéraux — ainsi que sur la mobilisation des financements privés. Le Plan fait également fréquemment référence à l'Asia Zero Emission Community (AZEC), un forum multilatéral créé par l'ancien Premier ministre Fumio Kishida. [Il est notable qu'une bonne partie des protocoles d'accord d'AZEC soutiennent ou prolongent l'utilisation des énergies fossiles pour des projets dans des pays en développement d'Asie.](#)

Transition juste : le Plan met fortement l'accent sur la promotion de modes de vie à faibles émissions auprès de la population japonaise. Toutefois, il est nécessaire de se concentrer davantage sur une approche systémique pour réduire les émissions du secteur de l'énergie, qui reste [le plus polluant au Japon](#).

Inclusion et participation : la CDN et son plan de mise en œuvre manquent de stratégies claires pour impliquer les femmes et minorités de genre, les jeunes, les personnes âgées et d'autres groupes marginalisés dans l'élaboration de la CDN et du Plan. De plus, [les milliers de commentaires publics appelant à des objectifs de réduction plus ambitieux ont été ignorés](#). Malgré la réception de plus de 40 000 commentaires publics concernant le septième Plan stratégique de l'énergie, le Plan de lutte contre le réchauffement climatique et la Vision GX2040, dont la majorité appelait à plus d'ambition, en particulier sur l'objectif d'atténuation du Japon, les ministères de l'Environnement et de l'Industrie du Japon ont maintenu leurs objectifs initiaux peu ambitieux, suscitant des inquiétudes quant à l'inclusivité et la réactivité de leurs processus décisionnels.

Accès adéquat à des moyens financiers de qualité : les mécanismes financiers et les programmes de soutien présentés dans la CDN et le Plan du Japon sont fortement axés sur le marché et sur l'atténuation, sans suffisamment intégrer des mesures fondées sur la justice pour garantir un soutien financier adéquat.

Conclusion

L'année 2025 sera marquée par plusieurs rendez-vous clés pour renforcer l'ambition climatique mondiale, notamment la Conférence mondiale sur les CDN (11-13 juin), les sessions intermédiaires de la CCNUCC (16-26 juin), le Sommet des BRICS (juillet), la Semaine du climat à New York (date à confirmer) et, en point d'orgue, la COP30 (10-21 novembre). Le succès de la COP30 sera en grande partie évalué à l'aune de la qualité des CDN soumises. Toutefois, cette responsabilité ne repose pas uniquement sur le Brésil en tant que pays hôte : il s'agit d'un enjeu collectif.

Dans un contexte où les États-Unis ont annoncé leur retrait de l'Accord de Paris, l'Union européenne est appelée à jouer un rôle de leadership renforcé, ce qui commence nécessairement par sa propre NDC mais aussi sa capacité à créer un effet d'entraînement auprès des autres pays du G20.